



Langue locale et logements sociaux: le gouvernement flamand a raison

En décembre dernier, le Ministre flamand de l'intégration et du logement Marino Keulen a fait part de son intention d'exiger que les personnes qui se portent candidates à l'obtention d'un logement social fassent la preuve d'une certaine connaissance du néerlandais ou, à défaut, s'engagent à l'apprendre, sans cependant que cet engagement ne soit couplé à l'obligation de réussir un test de connaissance.

Ce projet a provoqué une levée de boucliers presque unanime dans la presse et les milieux politiques francophones, qui y ont vu avant tout une nouvelle tracasserie à l'encontre des francophones de la périphérie bruxelloise. Même si l'obligation envisagée épargne expressément les communes à facilités, il est en effet des francophones dans d'autres communes qui seront directement concernés.

Ces réactions indignées, qui n'hésitent pas à invoquer les droits de l'homme, sont l'expression d'un nombrilisme qui devrait nous gêner. Bien plus qu'aux quelques francophones potentiellement concernés, c'est aux innombrables allophones d'Anvers, de Malines et d'ailleurs qu'il importe de songer, et en particulier à ces milliers de femmes pour lesquelles l'intégration et l'émancipation passent par la connaissance de la langue utilisée dans leur environnement, dans leur cas le néerlandais.

Dans un rapport publié en janvier 2005, des chercheurs de la KUL et de l'ULB fournissent une image saisissante de la discrimination objective à laquelle sont exposés les travailleurs d'origine étrangère. Si le rapport entre chômeurs et salariés est de 22 pour cent pour les Belges, il monte à 56 pour cent pour les Belges d'origine marocaine, à 67 pour cent pour les Marocains et à 90 pour cent pour les Turcs

non naturalisés. Il ne fait aucun doute qu'une part importante de ces écarts est due à la méconnaissance des langues utilisées en Belgique. L'enquête Pisa (« Programme international de suivi des acquis des élèves »), menée au sein des pays de l'OCDE pour mesurer le niveau de compétence atteint par les jeunes dans certaines matières d'enseignement, indique qu'en Flandre, 12 pour cent des jeunes n'atteignent pas le niveau élémentaire de connaissance de la langue. Ce pourcentage passe à 28 pour cent en Communauté française. La connaissance de la langue locale est indispensable pour se former et trouver un emploi. Eaussi pour dialoguer avec les enseignants des enfants, accéder à une information qui n'est pas uniquement celle des médias officiels du pays d'origine et comprendre la société dans laquelle on vit.

Pour de multiples raisons, la connaissance du néerlandais (ou du français en communauté française) est donc un objectif social légitime et important, mais elle reste insuffisante pour une part importante la population d'origine étrangère. Beaucoup de celles et ceux qui souffrent de ce déficit linguistique perçoivent suffisamment l'intérêt qu'ils ont à le combler pour consentir des efforts importants dans ce sens. Mais rien n'interdit aux pouvoirs publics d'utiliser les instruments à leur disposition pour généraliser et accélérer ce



processus. Les conditions d'accès au logement social constituent l'un de ces instruments.

Bien sûr, il n'y a pas de lien exclusif entre la nécessité d'intégration et le besoin de logement social. Les vertus de la connaissance de la langue locale concernent chacun, même celui qui n'a nul besoin d'un logement subventionné, même le fonctionnaire international ou le cadre d'une entreprise multinationale. Mais elles sont d'autant plus cruciales que les personnes concernées sont économiquement plus défavorisées.

Aux Pays-Bas le débat actuel va du reste beaucoup plus loin, avec l'idée d'imposer des examens de néerlandais payants pour tout candidat à l'immigration, voire d'exiger que seul le néerlandais puisse être parlé en rue. Certains leviers sont évidemment inacceptables. Il ne peut être question de conditionner l'accès aux soins de santé à la connaissance de la langue vernaculaire : le malade doit être soigné, même s'il ne connaît pas la langue, même s'il n'a ni papier ni domicile.

Il ne peut pas davantage être question de conditionner l'obtention d'un logement social à la connaissance de la langue locale, mais seulement, comme dans le projet Keulen, à la disposition à l'apprendre. Pour que cette mesure ne tourne pas à la discrimination déguisée, il importe que les pouvoirs publics organisent, comme le gouvernement flamand y semble décidé, une formation linguistique gratuite, performante et adaptée. En son absence, l'intégration aurait vite fait de dégénérer en sélection. La vigilance est et restera de mise à chaque étape de la mise en œuvre.

Face à l'importance et la difficulté de ces enjeux — pour les perspectives économiques des personnes issues de l'immigration, pour leur participation politique et simplement pour une cohabitation harmonieuse dans les logements et les quartiers —, on reste pantois face à la légèreté et la virulence de la plupart des réactions francophones. Peut-être que notre piètre compétence linguistique y est pour quelque chose. Ainsi, 57 pour cent des Wallons déclarent ne connaître que leur seule langue maternelle (pour 28 pour cent des Flamands); et seul 17 pour cent des Wallons déclarent connaître le néerlandais (alors que 57 pour cent des Flamands disent connaître le français). Et malheureusement en Wallonie, l'exemple ne vient pas des représentants politiques.

Dans ce contexte, on peut comprendre l'inquiétude que suscite chez nous l'apprentissage linguistique qui pourrait être imposé à quelques francophones de la périphérie bruxelloise. Mais nous devons être capables de surmonter cette peur et accueillir avec un intérêt critique une approche pragmatique qui prétend accélérer et généraliser, dans l'intérêt de tous et de toutes, l'acquisition d'une compétence essentielle.

Jean Hindriks (UCL)
Senior Fellow Itinera Institute

Co-auteurs: Etienne de Callatay (Facultés de Namur), Victor Ginsburgh (ULB), Pierre Pestieau (ULg) et Philippe Van Parijs (UCL).



Het Itinera Institute is een onafhankelijke denktank en doetank die, boven partijgrenzen, regionale verschillen en belangengroepen heen, wegen wil aanreiken voor beleidshervormingen met het oog op duurzame economische groei en sociale bescherming in België en zijn regio's.

Itinera Institute VZW-ASBL

Boulevard Leopold II Laan 184d - B-1080 Brussel - Bruxelles

T +32 2 412 02 62 - F +32 2 412 02 69

info@itinerainstitute.org www.itinerainstitute.org

L'Institut Itinera est un think-tank et do-tank indépendant qui, au-dessus et au-delà des partis politiques, des différences régionales et des groupes d'intérêt, veut identifier les chemins de réformes qui garantissent une croissance économique et une protection sociale durables en Belgique et dans ses régions.

Verantwoordelijke uitgever – Editeur responsable: Marc De Vos, Directeur.

Disclaimer: The views presented in this Nota are those of the author(s) and do not necessarily represent those of the Itinera Institute. Nota describe research in progress by the author(s) and are published to elicit comments and to further debate.